Décret n° 2002 - 405 du 30 décembre 2002 portant nomination du commandant de l'école militaire préparatoire général Leclerc

## LE PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE

Vu la Constitution,

Vu le décret n°2001-198 du 11 avril 2001 portant attributions et organisation du ministère de la défense nationale;

Vu, ensemble, les décrets n° 2002-341 du 18 août 2002 et 2002-364 du 18 novembre 2002 portant nomination des membres du Gouvernement;

Vu le décret n°2002-342 du 18 août 2002 portant organisation des intérims des membres du Gouvernement.

## SUR PROPOSITION DU COMITE DE DEFENSE

En Conseil de ministres,

## DECRETE:

Article premier : Le colonel Antoine MOKILI est nommé commandant de l'école militaire préparatoire général Leclerc .

Article 2 : Le colonel Antoine MOKILI percevra les indemnités prévues par les textes en vigueur.

Article 3: Le présent décret, qui prend effet à compter de la date de prise de fonctions du colonel Antoine MOKILI, sera enregistré, inséré au Journal officiel et communiqué partout où besoin sera/.

Fait à Brazzaville, le 30 décembre 2002

Denis SASSOU - NGUESSO

Par le Président de la République,

Le ministre délégué à la Présidence de la République, chargé de la défense nationale,

Pour le ministre de l'économie, des finances et du budget, en mission

Le ministre du plan, de l'aménagement du territoire et de l'intégration économique

Général de division Jacques Yvon NDOLOU

Pierre MOUSSA